

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-055597-187

DATE : Le 3 mai 2022

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me PATRICK GOSSELIN
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

ART DE VIVRE FABRICATION INC.

Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

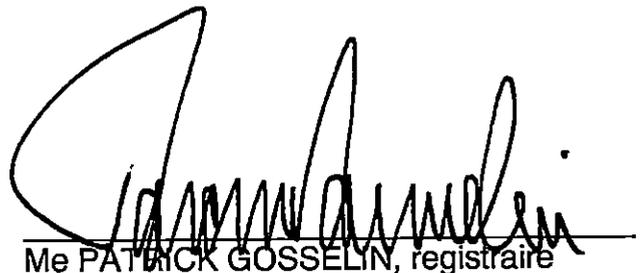
JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **VU** la demande de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic à la proposition de ART DE VIVRE FABRICATION INC., débitrice;
- [2] **VU** l'affidavit du syndic à l'appui de cette demande et les documents y annexés;
- [3] **VU** qu'aucune opposition à la demande de libération dudit syndic n'a été déposée dans les délais requis;

PAR CES MOTIFS:

- [4] **ORDONNE** que RICHTER GROUPE CONSEIL INC. soit libéré à l'égard de la proposition de la débitrice.

/dn


Me PATRICK GOSSELIN, registraire
